**REPUBLIQUE TUNISIENNE**

\*\*\* - - \*\*\*

**MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION**

\*\*\* - - \*\*\*

**Direction Générale des Services Communs**

**Direction de l’Equipement et des Moyens**

**Consultation N°28/2025**

**AYANT POUR OBJET :**

**« Acquisition, Installation des caméras de surveillance**

**et écrans de visionnage pour suivi de système de caméra de surveillance»**

**CAHIER DES CHARGES**

|  |  |
| --- | --- |
| **Dernier délai de réception des offres :** | **Vendredi 17 Octobre 2025 à 15H** |
| **Date de la réunion d’ouverture des offres (publique) :** | **Vendredi 17 Octobre 2025 à 15H30** |

**Octobre 2025**

Table des matières

[Partie 1 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) 3](#_Toc88045422)

[Article 1 : Objet et contexte 3](#_Toc88045423)

[Article 2 : Condition requise pour soumissionner 4](#_Toc88045424)

[Article 3 : Pièces constitutives de la consultation 4](#_Toc88045425)

[Article 4 : Présentation et Réception des offres 5](#_Toc88045426)

[Article 5 : Ouverture des offres 6](#_Toc88045427)

[Article 6 : Durée de validité des offres 6](#_Toc88045428)

[Article 7 : Évaluation des offres et attribution 6](#_Toc88045429)

[Article 8 : Annulation de la consultation 7](#_Toc88045430)

[Article 9 : Eclaircissements 7](#_Toc88045431)

[Article 10 : Cautionnement provisoire 7](#_Toc88045432)

[Article 11 : Cautionnement définitif 8](#_Toc88045433)

[Article 12 : Délai d’exécution 8](#_Toc88045434)

[Article 13 : Réception 8](#_Toc88045435)

[Article 14 : Modalités de paiement 9](#_Toc88045436)

[Article 15 : Pénalités de retard 9](#_Toc88045437)

[Article 16 : Garantie & Service après-vente 9](#_Toc88045438)

[Article 17 : Evolution Technologique 9](#_Toc88045439)

[Article 18 : Licences et brevets 10](#_Toc88045440)

[Article 19 : La variation dans la masse des prestations 10](#_Toc88045441)

[Article 20 : Formation 10](#_Toc88045442)

[Article 21 : Arrêt de l'exécution de la mission 10](#_Toc88045443)

[Article 22 : Résiliation 10](#_Toc88045444)

[Article 23 : Force majeure 11](#_Toc88045445)

[Article 24 : Règlements de litiges 11](#_Toc88045446)

[Article 25 : Entrée en vigueur 11](#_Toc88045447)

[Article 26 : Cadre réglementaire 11](#_Toc88045448)

[Article 27 : Droit d’Enregistrement 12](#_Toc88045449)

[Partie 2 : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) 13](#_Toc88045450)

[Article 1 : Nature et spécifications des prestations 13](#_Toc88045451)

[Article 2 : Solution technique demandée 14](#_Toc88045452)

[2.1. Caméras de surveillance IP : 14](#_Toc88045453)

[2.2 Enregistrement, stockage et archivage des images NVR 17](#_Toc88045454)

[2.3. Logiciel de gestion vidéo VMS 18](#_Toc88045455)

[2.4 Infrastructure IP (réseau de câblage) 20](#_Toc88045456)

[ANNEXE 1 24](#_Toc88045457)

[ANNEXE 2 30](#_Toc88045458)

[SPECIFICATIONS TECHNIQUES 31](#_Toc88045459)

[Consultation N° 28/2025 32](#_Toc88045460)

[Infrastructure IP (réseau de câblage) 36](#_Toc88045461)

[**Offre financière de la maintenance 46**](#_Toc88045462)

[PROJET DE CONTRAT DE MAINTENANCE 47](#_Toc88045463)

1. Partie 1 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

# Objet et contexte

Ministère des Technologies de la Communication (MTC) souhaite équiper son siège, sis Av Mohamed V N°88 – Tunis, son annexe sis au Rue Echabia Espace Tunis Montplaisir, d’un système de vidéosurveillance destiné à renforcer la sécurité et contrôler l’accès des personnes (personnels, visiteurs, etc...).

**Le système doit apporter une solution de la protection, la surveillance de sécurité en assurant la préservation des biens et des personnes**. Il est envisagé d'équiper les points d'accès aux bâtiments ainsi que les différentes halles et couloires avec des caméras.

Tous les équipements fournis doivent être neufs, conformes aux normes. La solution doit assurer la compatibilité et l’intégration parfaite des différents équipements et logiciels du système de vidéosurveillance existant composé de :

* **Caméras IP intérieurs de marque/modèle :** Uniview Ip c3532 LB-ADZK-G
* **Caméras IP extérieurs : de marque/modèle** :Uniview IPC 2322 SB-DZK-IO
* **Enregistreur NVR : de marque/modèle :** Uniview : NVR30416-E2-P16
* **Logiciel** VMS : éditeur Uniview EZ Station

Le dimensionnement du dispositif des caméras sera précisé lors d'une visite qui sera organisée dans le cadre de cette consultation.

Le système de vidéosurveillance devra gérer l'ensemble du processus d’accès (entrées, sorties, incidents...) aux bâtiments et les transmettre en temps réel à un enregistreur (NVR).

Les prestations objets de la présente consultation sont :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | |
| **Article** | **Quantité** |
| Caméra intérieur 2 MPX | 10 |
| Caméra extérieur 2 MPX avec support | 5 |
| NVR Avec Stockage minimum 1 mois (avec disque de stockage) | 2 |
| Ecrans de visionnage | 2 |
| Cable FTP 4 paires Cat6 | 200 |
| Moulure et accessoires de pose | ENS |
| Installation et mise en service de la centralisation des sites | 1 |
| **Contrat de maintenance** | |
| Contrat annuel de maintenance | 3 |

# Condition requise pour soumissionner

Est admis à soumissionner tout fournisseur qui possède toutes les garanties requises pour assurer dans de bonnes conditions l’exécution de la présente consultation.

Les personnes physiques ou morales en état de faillite ne sont pas admises à soumissionner.

Les soumissionnaires intéressés peuvent retirer directement le cahier des charges auprès de la **Direction de l’Equipement et des Moyens pendant l’horaire administratif. Sis, Rue Echabia Espace Tunis Montplaisir 1073 Tunis.**

# Pièces constitutives de la consultation

Outre les pièces administratives et techniques citées dans le présent cahier des clauses administratives particulières, l’offre est constituée des pièces suivantes :

1. Le bordereau des prix et les sous détails des prix,
2. L’offre technique et l’offre financière du soumissionnaire,
3. Le présent cahier des charges signé et paraphé en bas de toutes les pages,
4. Compléments d’informations.

Toutes ces pièces ont un caractère contractuel (par ordre de priorité décroissante). En cas de divergence entre deux ou plusieurs pièces, ce sont les dispositions de la pièce portant le numéro d’ordre le moins élevé dans l’énumération ci-dessus qui prévalent. En cas de divergence entre les dispositions de la même pièce, ce sont les dispositions les plus restrictives qui primeront.

# Présentation et Réception des offres

Les offres sont adressées, au plus tard le tard le Vendredi 17 Octobre 2025 à 15H, soit :

1) En ligne : via le système national des achats publics TUNEPS (www.tuneps.tn).

2) Ou hors ligne : sous pli fermé portant la mention « A ne pas ouvrir Consultation N°28/2025 « Acquisition, Installation des caméras de surveillance et écrans de visionnage pour suivi de système de caméra de surveillance », et ce par voie postale et recommandé ou par rapide poste ou par dépôt direct au bureau d'ordre central du ministère durant l'horaire administratif (contre un bon de dépôt) et ce à l’adresse suivante:

**Ministère des Technologies de la Communication**

**Direction Générale des Services Communs**

**Direction de l’Equipement et des Moyens**

**88 Rue Mohamed V, 1002 Tunis**

L’enveloppe extérieure doit contenir :

* Toutes les pages du présent cahier des charges dûment signé et cachetées dans la totalité des pages.
* Fiche de renseignements du soumissionnaire conformément au modèle joint (en Annexe N° 01)
* Un extrait du registre national des entreprises.
* Déclaration sur l’honneur de non-influence (en Annexe N° 01)
* Déclaration sur l’honneur de non-appartenance (en Annexe N° 01)
* **Enveloppe A intitulée « Offre Technique »** qui doit contenir les pièces suivantes :
* Les formulaires des caractéristiques techniques remplis, selon les modèles joints au CPTP (Annexe N°2) du présent cahier des charges. Il est à signaler que chaque valeur d’une caractéristique technique ne figurant pas dans la documentation technique ne sera pas prise en considération.
* Une documentation technique du constructeur complète et détaillée avec un prospectus ou catalogue à l’appui relatif à chaque produit proposé dans l’offre, rédigée en langue française ou anglaise comprenant notamment une description détaillée des caractéristiques techniques.
* Les certificats de conformité :
* à la norme de qualité ISO 9001Version 2015 (certificats en cours de validité à la date d’ouverture des offres).
* Aux normes de sécurité électrique et électromagnétique EN 60950 ou EN 62368 ou équivalent des équipements proposés (les certificats de conformité doivent être délivrées par des organismes ou des laboratoires indépendants).

Il est à signalé que chaque certificat ou déclaration doit indiquer clairement l’organisme qui l’a fourni.

* Le projet de contrat de maintenances ci-joint (Annexe N°4) au présent document et couvrant toutes les prestations nécessaires (pièces, main d’œuvre, déplacements sur sites...) paraphé et signé à la dernière page.

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toutes les correspondances, les plans et dessins, les caractéristiques techniques et tout document concernant l'offre, échangés entre le soumissionnaire et L’acquéreur seront obligatoirement rédigés en langue française.

* **Enveloppe B intitulée « OFFRE FINANCIERE »** fermée et signée et qui doit contenir les pièces suivantes :
* La soumission dûment remplie, datée et portant le cachet et la signature du soumissionnaire selon le modèle joint (Annexe N°3).
* Le Bordereau des prix dûment rempli en chiffres et en toutes lettres paraphé, daté, signé et portant le caché du soumissionnaire (Annexe N°3).
* L’offre Financière de la maintenance (Annexe N°3)

# Ouverture des offres

La séance d’ouverture des offres est ouverte et aura **lieu Vendredi 23 Mai 2025 à 15H30 dans la salle réunion de la Direction de l’équipement et des moyens, Rue Echabia Montplaisir 1073 Tunis**.

# Durée de validité des offres

Le soumissionnaire sera lié par son offre pendant **soixante (60)** **jours** à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

# Évaluation des offres et attribution

Le dépouillement des offres sera effectué par la commission des achats hors marchés du MTC.

La commission procède dans une première étape :

* à la vérification, outre des documents administratifs et du cautionnement provisoire, de la validité des documents constitutifs de l'offre financière, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant, au classement de toutes les offres financières par ordre croissant en se basant sur le montant global T.T.C de chaque offre qui sera déterminé en tenant compte des coûts des équipements matériels et logiciels, de l’installation et de la mise en service, de la formation, ajoutés aux frais de maintenance en coût constant non révisable pour les trois années après l’expiration de la période de garantie proposée (durant laquelle la maintenance est gratuite).

Montant Global = Coût global d’acquisition + (3) x Coût annuel de maintenance

La commission procède dans une deuxième étape à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins distante et propose de lui attribuer la consultation en cas de sa conformité aux cahiers des charges.

Si ladite offre technique s'avère non conforme aux cahiers des charges, il sera procédé selon la même méthodologie, pour les offres techniques concurrentes selon leur classement financier croissant.

Les soumissionnaires, dont l'offre n'est pas retenue, ne peuvent en aucun cas contester pour quelque motif que ce soit le choix d'un concurrent, ni être indemnisés de ce fait.

# Annulation de la consultation

Le MTC se réserve le droit d’annuler sans préavis la présente consultation en totalité ou en partie avant l'adjudication de la consultation, sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires concernés, ni être tenu d'informer ces derniers des raisons de sa décision.

# Eclaircissements

* + - 1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le présent cahier des charges est appelé à notifier sa requête au MTC au plus tard cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres.

Les réponses fournies prendront la forme d’additifs aux documents de la consultation et seront communiquées à l’ensemble des candidats et à tous ceux qui l’ont obtenu le présent cahier des charges et ceux au plus tard trois (03) jours ouvrables avant la date limite de remise des offres.

* + - 1. En vue de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le MTC a toute la latitude de demander au soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre notamment des justificatifs concernant les informations fournies.

# Cautionnement provisoire

La caution provisoire est fixée à un montant de **200 DT**,

Le cautionnement provisoire sera présenté sous la forme d'une caution bancaire inconditionnelle émise par une banque tunisienne (conformément au modèle joint en Annexe N°1) et payable à première demande du MTC.

Cette caution devra être valable pendant soixante (60) jours à compter de la date limite de réception des offres. Toute offre non accompagnée du cautionnement prévu sera écartée.

Le MTC restituera le cautionnement provisoire fourni par les soumissionnaires non retenus.

La garantie bancaire de soumission (la caution provisoire) sera mise en paiement au profit du MTC notamment :

* Si le soumissionnaire renonce à son offre durant le délai de sa validité ;
* Si le soumissionnaire retenu ne remet pas le cautionnement définitif conformément aux documents du marché ;
* Si le soumissionnaire refuse de signer le contrat.

Pour le soumissionnaire retenu, la restitution du cautionnement provisoire est subordonnée à la remise des cautionnements définitifs dans les délais fixés à l’article 11 du présent cahier des charges.

# Cautionnement définitif

Le soumissionnaire retenu doit fournir, dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de la consultation, un cautionnement définitif égal à trois pour cent (3%) du montant total de la consultation, auprès d’une Banque Tunisienne et rédigée conformément au modèle joint (en Annexe N°1).

Ce cautionnement définitif doit être valable pendant toute la durée d'exécution du la consultation et ce, à partir du jour suivant la date de notification de la commande. Il sera restitué au titulaire de la consultation dans un délai maximum de quatre (4) mois à compter de la date de réception définitive des équipements et prestations objet de la consultation.

Passé le délai de vingt (20) jours mentionnés plus haut, le non-dépôt de cautionnement définitif sera considéré comme une défaillance implicite du soumissionnaire retenu.

# Délai d’exécution

Le délai maximal d’exécution ne peut pas dépasser 30 jours compté à partir de la date de notification du démarrage de l’exécution par ordre de service ou par bon de commande. On entend par « délai d'exécution » la livraison, l'installation des équipements, et la mise en marche du matériel commandé et la formation.

# Réception

* Ré**ception provisoire :** la réception ne pourra être prononcée que si le matériel, les travaux **d’installation, de mise en place et la** formation des différents intervenants sont faite et répondent aux **spécifications prescrites dans le cahier des charges. La réception se fait sur la base d’un PV de** réception provisoire qui sera établi après la mise en marche des équipements et la vérification du bon fonctionnement.
* **Réception définitive :** la réception définitive sera prononcée un an après la réception provisoire et suite à l’expiration du délai de garantie et ce par demande écrite du fournisseur, et à condition que le soumissionnaire ait rempli toutes les obligations stipulées dans son offre.

# Modalités de paiement

Le paiement relatif à la livraison du matériel et l’exécution sera effectué par mandat administratif ou par virement bancaire ou postal au compte courant mentionné par écrit par le fournisseur sur production de :

- Une facture en quatre (04) exemplaires

- Le bon de commande originale

- Les bons de livraison correspondants

- Le procès-verbal de réception provisoire correspondant signé par les responsables habilités des deux parties.

# Pénalités de retard

Le retard est comptabilisé à compter du lendemain du jour fixé pour la réception provisoire. Les pénalités seront appliquées au taux de **0.1%** par jour de retard sur la base du montant plafonné à **5%** du montant global de la consultation. Ces pénalités seront précomptées sans mise en demeure préalable.

# Garantie & Service après-vente

Le titulaire garantit que tous les équipements proposés seront fournis à l’état neuf, n’ayant pour cela jamais été utilisés depuis leur fabrication dans les usines du constructeur et que tous les logiciels seront fournis munis de tous les droits d’utilisation accordés par leur éditeur respectif et concédés à l’acquéreur.

Le soumissionnaire garantit la conformité des équipements aux spécifications techniques décrites dans son offre, garantit que l’installation est convenable et conforme aux règles de l’art.

La période de garantie commence à courir à compter du jour suivant la date de réception provisoire. Sa durée minimale est fixée à douze (12) mois pour toutes les composantes.

Durant la période de garantie, le titulaire doit se porter garant du bon fonctionnement des équipements et de la solution logicielle fournis, contre les vices cachés et les disfonctionnements qui leurs sont inhérents intrinsèquement. À ce titre, le titulaire procèdera gratuitement aux corrections nécessaires.

Durant la période de garantie, l’acquéreur bénéficiera gratuitement de toute amélioration des logiciels qui sera fournie par le titulaire.

A la fin de la période de garantie, le titulaire s’engage à signer un contrat de maintenance pour les équipements et ce sur la base des données de la soumission de maintenance qu’il a proposé.

# Evolution Technologique

Le titulaire s'engage à mettre à la disposition de l’acquéreur gratuitement les modifications décidées par les services d'étude du constructeur (de l'équipement objet du présente consultation), en vue de la correction des erreurs de fabrication du matériel. Cette mise à niveau inclut aussi toute autre amélioration et nouveauté technologique intervenue sur ces équipements durant la période allant de la date de remise des offres jusqu'à la date de livraison, ainsi que les mises à jour des différents logiciels.

# Licences et brevets

Le titulaire garantira l’acquéreur contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l’exploitation d’un brevet, d’une marque commerciale ou de droit de création individuelle résultant de l’emploi des logiciels, des fournitures ou de leurs composants.

# La variation dans la masse des prestations

En cas d’augmentation ou de diminution dans la masse des prestations, le soumissionnaire du marché ne peut élever aucune réclamation ou réserve tant que cette augmentation ou diminution n’excède pas 20 % du montant de la consultation.

# Arrêt de l'exécution de la mission

Le MTC se réserve le droit d’arrêter l’exécution à l’issue de chacune des prestations du projet.

# Résiliation

Le MTC se réserve le droit de résilier le contrat dans les conditions suivantes :

* En cas d'inexécution totale ou partielle de la consultation ou si les retards se prolongent au-delà de la date limite prévue pour l’exécution des prestations.

La résiliation est alors prononcée, dix (10) jours après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée et restée sans effet.

Il sera alors pourvu aux besoins du MTC, par des commandes passées d'urgence ou par tout autre moyen jugé convenable, aux frais du titulaire de la consultation défaillant, sans préjudice des retenues applicables à l’occasion des retards constatés au moment de la résiliation.

La différence entre les prix de la commande en cours et ceux des commandes que le MTC pourrait être obligé de passer, serait alors prélevée sur les sommes dues au titulaire de la consultation défaillant à divers titres, sans préjudice des droits à exercer contre les autres biens du dit titulaire de la consultation en cas d'insuffisance de ces sommes.

* En cas de constatation d’un retard important dans l’exécution des prestations se traduisant par l’atteinte du plafond des sommes de pénalité pour retard (5 % du montant global de la consultation).
* Lorsque le titulaire de la consultation s'est livré à des actes frauduleux, notamment sur la nature et la qualité des prestations.

Par ailleurs, le décès, la dissolution, la faillite et la liquidation judiciaire du titulaire de la consultation entraînent de plein droit la résiliation du contrat de la consultation. Toutefois, si les héritiers, les créanciers ou le liquidateur du titulaire de la consultation proposent dans un délai de sept (07) jours qui suivent l’événement, de continuer, dans les mêmes conditions l'exécution de la consultation, ils peuvent être agrées par le MTC.

# Force majeure

Au cas où l'accomplissement des prestations serait en partie ou en totalité entravé par un cas de force majeure, le soumissionnaire devra avertir le MTC dans un délai de **(10) dix jours**, par lettre recommandée, du commencement et de la cessation de la force majeure, ainsi que des conséquences probables. Il devra en outre fournir une preuve digne de foi de l'existence et de la durée du cas de force majeure.

La durée prévue pour l'exécution de la présente consultation sera interrompue par le nombre de jours de la persistance de cas de force majeure (un ordre de service de suspension des délais matérialisera cette suspension).

# Règlements de litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable les différends qui pourraient surgir entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, tout litige découlant du contrat sera tranché conformément aux dispositions du Décret gouvernemental n°2019-612 du 1er juillet 2019.

# Entrée en vigueur

Le contrat qui sera conclu dans le cadre de cette consultation ne sera valable qu'après sa signature par les deux parties.

La notification de cette approbation sera adressée au soumissionnaire retenu qui devient titulaire de la consultation.

# Cadre réglementaire

Pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent cahier des charges, il sera fait renvoi aux dispositions du :

* Code de la comptabilité publique.
* Décret n°2014-1039 du 13 mars 2014 et l’ensemble des textes qui l’ont modifié ou complété et au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics des études.
* Décret gouvernemental n° 2019-612 du 1er juillet 2019 modifiant et complétant le décret n° 2012-1683 du 22 août 2012 fixant le statut particulier aux membres du Corps de contrôle des dépenses publiques relevant de la Présidence du Gouvernement.
* Toutes les lois et réglementations en vigueur régissant les marchés publics.

# Droit d’Enregistrement

Les frais d’enregistrement sont à la charge du titulaire de la consultation et payables par lui-même.

**Lu et Approuvé**

**…………………., Le …………………………**

**Cachet, Nom et Prénom,   
Qualité et Signature du soumissionnaire**

1. Partie 2 : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

# Nature et spécifications des prestations

Le MTC entend se doter d’un système de vidéosurveillance moderne, d'une fiabilité éprouvée et durable pour ces sites :

• Site Mohamed V

• Site Montplaisir

Tous les équipements fournis doivent être neufs, conformes aux normes. La solution doit assurer la compatibilité et l’intégration parfaite des différents équipements et logiciels du système de vidéosurveillance existant composé de :

* **Caméras IP intérieurs de marque/modèle :** Uniview Ip c3532 LB-ADZK-G
* **Caméras IP extérieurs : de marque/modèle** :Uniview IPC 2322 SB-DZK-IO
* **Enregistreurs NVR : de marque/modèle :** Uniview : NVR30416-E2-P16
* **Logiciel** VMS : éditeur Uniview EZ Station

Il appartiendra au prestataire de s'assurer que le matériel mis en œuvre répond aux exigences de sécurité et de services, dans les conditions d'emploi prévues. Le prestataire aura l’entière responsabilité sur tous le matériel livré. Le prestataire prendra en charge :

1. La fourniture de l’ensemble du matériel répondant aux spécifications décrites dans le présent cahier des charges (Annexe N°2),

2. La fourniture de l’ensemble des logiciels nécessaires ainsi que les licences d’exploitation associées,

3. L’installation et le paramétrage des équipements et des logiciels,

4. Tous les raccordements nécessaires au bon fonctionnement des matériels, y compris les raccordements électriques et de mise à la terre,

5. Les tests et essais de tous l’équipement mis en place,

6. La formation du personnels, utilisateurs et exploitants, à l’utilisation et à l’exploitation du système,

7. La fourniture de la documentation complète en français ou en anglais,

8. Le nettoyage ou la remise en état des locaux et des infrastructures salis ou détériorés au cours des travaux,

9. La garantie des matériaux proposés et l’engagement sur leur pérennité et leur évolutivité,

10. La maintenance des équipements et logiciels.

# Solution technique demandée

La solution doit couvrir toutes les zones et les locaux. La supervision des images sera faite en temps réel ou à posteriori au niveau du poste central de contrôle ou sur n’importe quel PC du réseau autorisé à y accéder moyennant une adresse IP. Les caméras seront alimentées par les switch secondaires POE.

Le système sera composé notamment de :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | |
| **Article** | **Quantité** |
| Caméra intérieur 2 MPX | 10 |
| Caméra extérieur 2 MPX avec support | 5 |
| NVR Avec Stockage minimum 1 mois (avec disque de stockage) | 2 |
| Ecrans de visionnage | 2 |
| Cable FTP 4 paires Cat6 | 200 |
| Moulure et accessoires de pose | ENS |
| Installation et mise en service de la centralisation des sites | 1 |
| **Contrat de maintenance** | |
| Contrat annuel de maintenance | 3 |

# 2.1. Caméras de surveillance IP :

La Vidéosurveillance sera réalisée par des caméras POE à objectif Vari focal (fixes ou mobile orientables) haute définition couleur et/ou noir & blancs ou avec des sensibilités du capteur couleur de 0,005Lux ou N&B de 0,1 Lux. Elles devront être dotées de technologie numérique pour la prise d’image, le traitement du signal vidéo et la transmission sur IP.

Elles doivent gérer les contre, jours jour/nuit, ombre/soleil. Elles devront aussi permettre des prises d'image de haute qualité à l’aide des capteurs « CMOS » de haute résolution pour un maximum de détail dans l’image sur les enregistrements à posteriori.

Lesdites caméras doivent être de grande sensibilité et dotées d'un système intégré de contrôle automatique de luminosité. La focale de la caméra doit être réglée par le prestataire en tenant compte de l’angle de surveillance demandé.

Les caméras seront optimisées pour prendre en charge les couleurs brillantes de la lumière du jour, les zones sombres du bâtiment et les conditions extrêmes d’ensoleillement d’une zone. Les caractéristiques techniques de la caméra seront ainsi définies en fonction de la zone à couvrir.

Les caméras doivent ainsi disposer d’une variété d’objectifs pour s’adapter parfaitement aux zones à surveiller et de format d’image permettant de couvrir des zones plus larges ou plus lointaines.

La finalisation de la localisation est à la charge du titulaire afin que les champs de vision (précisés sur le plan) soient respectés. L’alimentation des caméras sera assurée par les switches POE. Les équipements sont conformes à la norme IEEE 802.3af. Le tableau qui suit décrit les caractéristiques des caméras à installer dans l’ensemble du projet.

Le tableau qui suit décrit les caractéristiques :

**Spécifications techniques des caméras IP intérieur (quantité :10)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Valeurs minimales exigées** |
| Marque et modèle | A préciser |
| Compatible avec NVR uniview | oui |
| Type/Technologie | IP |
| Résolution | 2 Mégapixels |
| Focal | Vari focal 2,8-12 mm **motorisé**  , zoom et mise en point à distance |
| Sécurité | Accès protégé par mot de passe |
| Portée infrarouge | 30 m plein écran |
| WDR | Exigé |
| Compression | H.264 / H.265 /MJPEG |
| Compatibilité | ONVIF profile S /profile G/ ISAPI |
| Capteur | CCD ou CMOS |
| Luminance | 0.003 lux en mode couleur  0 lux avec IR |
| Nombre image / s | 25 Images / s |
| Image Enhancement | BLC/3D DNR |
| Contrôle d’image | Multi Stream  Détection de mouvement,  Détection de sabotage  Commande automatique,  Correction du contre-jour, commande jour /nuit automatique et manuel.  Masque de confidentialité |
| Utilisateurs simultanés | Min 32 utilisateurs avec 03 niveau (administrateur / Opérateur / utilisateur) |
| Ethernet RJ-45 (10 / 100Base-TX) | Exigé |
| Alimentation électrique | 12VDC ou 24 VDC, PoE |
| Température de fonctionnement | -10°C à 60°C |
| Indice de protection | IP67  IK10 Exigé |
| Carte SD intégrée | Exigée  Support Micro SD/SDHC/SDXC card (32G ), local storage and NAS (NFS,SMB/CIFS), ANR |
| Support de fixation | oui |
| 1. Normes de fabrication et de Qualité | ISO 9001: 2015 ; CE UL; |
| Sécurité électrique | EN 60950 ou EN 62368 ou équivalent |
| Garantie | 1 an |

**Spécifications techniques des camera IP Extérieure (quantité :5)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Valeurs minimales exigées** |
| Marque et modèle | A préciser |
| Compatible avec NVR Uniview | oui |
| Type/Technologie | IP |
| Résolution | 2 Mégapixels |
| Focal | vari focal 2,8-12 mm **motorisé**  , zoom et mise en point à distance |
| Sécurité | Accès protégé par mot de passe |
| Portée infrarouge | 50 m plein écran |
| WDR | Exigé |
| Compression | H.264 / H.265 /MJPEG |
| Compatibilité | ONVIF profile S /profile G/ ISAPI |
| Capteur | CCD ou CMOS |
| Luminance | 0.003 lux en mode couleur  0 lux avec IR |
| Nombre image / s | 25 Images / s |
| Image Enhancement | BLC/3D DNR |
| Contrôle d’image | Multi Stream  Détection de mouvement,  Détection de sabotage  Commande automatique,  Correction du contre-jour, commande jour /nuit automatique et manuel.  Masque de confidentialité |
| Utilisateurs simultanés | Min 32 utilisateurs avec 03 niveau (administrateur / Opérateur / utilisateur) |
| Ethernet RJ-45 (10 / 100Base-TX) | Exigé |
| Alimentation électrique | 12VDC ou 24 VDC, PoE |
| Température de fonctionnement | -10°C à 60°C |
| Indice de protection | IP67  IK10 Exigé |
| Carte SD intégrée | Exigé  Support Micro SD/SDHC/SDXC card (32Go ), local storage and NAS (NFS,SMB/CIFS), ANR |
| Support de fixation | oui |
| 1. Normes de fabrication et de Qualité | ISO 9001: 2015 ; CE UL; |
| Sécurité électrique | EN 60950 ou EN 62368 ou équivalent |
| Garantie | 1An |

# 2.2 Enregistrement, stockage et archivage des images NVR

L’enregistreur vidéo doit être numérique et disposer d’une baie de disques d’enregistrement suffisamment dimensionnée en vue d’enregistrer les événements de l’ensemble des caméras pendant 31 jours, sur détection de mouvement, à une résolution minimale de 20 ips.

L’enregistreur doit être professionnel, capable d’enregistrer simultanément les images de toutes les caméras installées en format VGA, MEGAPIXELS en fonction des caméras. Sa capacité d’enregistrement devra être bien dimensionnée avec la possibilité d’extension largement suffisante.

La mise en marche de l’enregistrement doit être automatique ou manuelle, avec possibilité d’enregistrement automatique sur alarme.

La capacité du stockage est calculée en fonction du nombre de caméras et les données suivantes :

• Enregistrement continu pendant 7/7 24h sur détection de mouvement.

• Les enregistrements restent récupérables pendant minimum 1 mois

• L’enregistreur doit prendre en charge l’enregistrement en Codec H264,H265, MPEG-4, Il doit disposer de sorties VGA – HDMI – Ethernet

Le tableau qui suit décrit les caractéristiques :

**Spécifications techniques d’enregistreur NVR (quantité :2)**

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Valeurs minimales exigées |
| Marque et modèle | A préciser |
| Compatible avec caméra IP uniview | oui |
| Débit d’enregistrement de données | Jusqu’à 256 Mbits/s |
| Lecture et transmission en direct | Jusqu’à 256 Mbits/s |
| Lecture Synchrone | Min 8 canaux |
| Décodage | H.265/H.264/MPEG4  Résolution de l'affichage en direct/de lecture 12 MP/8 MP/6 MP/5 MP/4 MP/3 MP/1080p/UXGA/720p/VGA/4CIF/DCIF/ 2CIF/CIF/QCIF |
| Capacité de stockage des  enregistrements | Extensible Jusqu’à 24 To; |
| Disque Dur | SATA min 04 interfaces SATA pour 4 disques durs |
| Mode de fonctionnement | Système serveur ou industriel certifié pour un fonctionnement continu 24/24 7/7 |
| Interface Externe | 1 interface Ethernet auto-adaptative RJ-45 10/100/1000 Mbps Compatibles avec les environnements réseau IPv6 et IPv4  Entrée/ sortie d’alarme 16/ 4  Interface USB 2.0 & USB 3.0 |
| Interface POE | 08 interfaces Ethernet auto-adaptatives RJ-45 10 /100 Mbps  Normes prises en charge IEEE 802.3 af/at |
| Support de fixation | oui |
| supporte les caméras IP disponibles, déjà installé de marque uniview | Oui |
| Normes de fabrication et de Qualité | ISO 9001: 2015 |
| Sécurité électrique | EN 60950 ou équivalent |
| Garantie | 1An |

# 2.3 Infrastructure IP (réseau de câblage)

Il s’agit de la fourniture, la pose et les raccordements de tous les types de câbles et accessoires nécessaires pour l’installation de la vidéo surveillance à savoir : Le tubage approprié, chemin des câbles et goulottes, l’encastrement, les boites de raccordement, la mise en place de tous matériels nécessaires à la conduite du signal (câblages, tubages et toutes autres sujétions de fourniture, de pose et de raccordement) entre les NVR, les caméras de surveillance et les unités de visualisation.

La fourniture des câbles, des prises RJ45, des connecteurs RJ45, des platines de brassage ainsi que tous les accessoires nécessaires est à la charge du titulaire de la consultation.

Tous les câbles doivent être protégés non apparent pour garantir un bon niveau de sécurité. Les câbles doivent être protégés par fourreaux ou moulures.

Le dimensionnement du câblage est donné à titre indicatif dans le tableau suivant, afin de permettre la détermination de l’offre financière. Toutefois les mesures réelles seront déterminées après l’achèvement des travaux. **Le soumissionnaire est tenu à cet effet à donner les coûts par mètre linéaire des différents types de câbles (câbles paires torsadées, fourreaux et conduites nécessaires).**

| **Câblage** | **Câbles paires torsadées en mètre linéaire** |
| --- | --- |
| **Installation de 10 caméras Intérieurs, 05 caméra extérieur** |  |
| Cable FTP 4 paires Cat6 | 200 |
| Moulure at accessoires de pose | ENS |

2.4 **Ecrans de visionnage**

**Spécifications techniques Ecrans de visionnage (quantité : 02)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Marque et Modèle** | **Caractéristiques techniques minimales exigées** |
| Marque et Modèle | A préciser par le soumissionnaire |
| Processeur | 4 cœurs |
| Mémoire RAM | 2 Go |
| Taille de l'écran | 55" 4K UHD |
| Résolution | 3840 x 2160 |
| Luminosité | 250 cd/m² |
| Rapport de contraste | 4000: 1 |
| Temps de réponse | 10 ms |
| Angle de vision | 178° H /178° V |
| Taux de rafraîchissement | 60 Hz |
| **Sortie audio** | 2 x 9 w |
| **Interfaces** |  |
| Nombre de ports HDMI | 2x ports HDMI, |
| Nombre de ports USB | 1x USB |
| Réseau | Ethernet Rj45 |
| **Connectivité** |  |
| Bluetooth | Bluetooth 5.0 |
| Wifi | IEEE 802.11g/N /b…, Wifi Direct |
| Haut-parleur | oui |
| Avec Support de fixation mural | oui |
| **Conformité aux normes** | **TCO 05,**  ISO 9001 : 2015,  EN55032-EN55035-EN62368  Ou normes équivalents |
| **Garantie** (pieces & main d’oeuvre) | 2 ans |

Lu et Approuvé

…………………., Le …………………………

Cachet, Nom et prénom,   
Qualité et Signature du Soumissionnaire

ANNEXE 1

**MODELES DES PIECES A FOURNIR**

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

Nom/dénomination sociale…………………………………………..…………………..….

Forme juridique…………………………………………………………………………….

Capital……………………………………………………………………………………….

Adresse du siège ……………………………………………………………………………

Téléphone/Télécopie ……………………………………………………………………….

Adresse électronique ………………………………………………………………………..

Inscrit au registre national des entreprises sous le n°……………………………….....

N° du matricule fiscal………………………………………………………………………

Fait à ……………………..Le……………………………………….

Signature et cachet du représentant habilité

**Consultation N°28/ 2025**

**Acquisition, Installation des caméras de surveillance et écrans de visionnage**

**pour suivi de système de caméra de surveillance**

**Modèle d’Engagement d’une Caution Personnelle et Solidaire**

**(à produire au lieu et place du cautionnement provisoire)**

Je soussigné - nous soussignés (1) ……………………………..…………….. agissant en qualité de (2) ……………………………………..

* + - * 1. Certifie — Certifions que (3) ……………………..……… a été agréé par le ministre chargé des finances en application de l’article 113 du décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n’a pas été révoqué et que (3) ……………………………………………..……….. a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé n° ……………………………………….. en date du ……………….………………………….. le cautionnement fixe de cinq mille dinars (5000 dinars) prévu par l’article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n’a pas été restitué.  
           2) Déclare me- déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire,(4) ………………………………………………………………….……………………………………  
           domicilié à (5) ……………………………………..……………………………………………  
           Au titre du montant du cautionnement provisoire pour participer à (6) **la Consultation N°28/ 2025** publié(e) en date du ………………. Par**(7) le Ministère des Technologies de la communication** (MTC) et relative à **Acquisition, Installation des caméras de surveillance et écrans de visionnage pour suivi de système de caméra de surveillance**.

Le montant du cautionnement provisoire, s’élève à **……………………………..….** (en toutes lettres), et à **…………….** Dinars (en chiffres).

3) M’engage- nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le soumissionnaire serait débiteur au titre de (6) **la Consultation N°28/ 2025** et ce, à la première demande écrite du MTC sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

Le présent cautionnement est valable pour une durée de **60 jours** à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Fait à ………………., le ………………

------------------------  
(1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s).  
(2) Raison sociale et adresse de l’établissement garant.  
(3) Raison sociale de l’établissement garant  
(4) Nom du soumissionnaire (personne physique) ou raison sociale du soumissionnaire (personne morale).  
(5) Adresse du soumissionnaire.  
(6) La concurrence (choix de mode de passation).  
(7) Acheteur public.

**Consultation N°28/2025**

**Acquisition, Installation et mise en marche d’un système de vidéosurveillance**

**MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF**

Je soussigné-nous soussignés (1) …………………………………………….Agissant en qualité de (2)

………………………………………………………………………………..

I) Certifie - Certifions que (3) …………………………………. a été agrée par le ministère des finances en application de l'article 113 du décret no 2014-1039 du 13 Mars 2014, portant réglementation des marchés publics, tel que modifié et complété par les textes subséquents, que cet agrément n'a pas été révoqué que (3)……………………………………………………a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé no ………………………………………………………………………… En date du Le cautionnement fixe de **xxxxxxxxxxxxx** (**xxxxx** dinars) prévu par l'article 55 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

1. Déclare me-déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire, (4)………………. .

…………………......domicilié à (5) ……………………………………….......Au titre du montant du cautionnement définitif auquel ce dernier est assujetti en qualité de titulaire de la **Consultation N°28/2025** Acquisition, Installation des caméras de surveillance et écrans de visionnage pour suivi de système de caméra de surveillance en date du……………………………………. Enregistré à la recette des finances (6) ………….

…………………………….relatif au …………………………………………….

Le montant du cautionnement définitif, s'élève à ………………………….. % du montant de la consultation, ce qui correspond à ……………………………….. dinars (en toutes lettres), et à …………………………………………….. dinars (en chiffres).

1. M'engage, nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le titulaire du marché serait débiteur au titre de la consultation susvisée, et ce, à la première demande écrite de l’acheteur public sans que j'ai (nous ayons) la possibilité de différer le paiement ou soulever de contestation pour quelque motif que ce soit et sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.
2. En application des dispositions de l'article 13 du décret-loi n o 2022-68 du 19 octobre 2022 édictant des dispositions spéciales pour l'amélioration de l'efficacité de la réalisation des projets publics et privés, le cautionnement définitif ou son reliquat est restitué au titulaire de la consultation ou la caution qui le remplace devient caduque , à condition que le titulaire de la consultation se soit acquitté de toutes ses obligations avec le respect des délais règlementaires , et l’obtention d’un procès-verbal de la réception définitive du projet sans réserve. Dans ce cas le procès-verbal de la réception définitive remplace l’attestation du main levée au près de l’institution financière qui a accordé main levée la caution.

Fait à..................le …………………

 Nom (s) et prénom(s) du (des) signataires

1. Raison sociale et adresse de l'établissement garant
2. Raison sociale de l'établissement garant
3. Nom du titulaire du marché
4. Adresse du titulaire de la consultation
5. Indication des références d'enregistrement auprès de la recette des finances
6. Réception provisoire ou définitive des commandes

**MODELE   
DE DECLARATION SUR L’HONNEUR  
 DE NON-INFLUENCE**

*Je soussigné (1)*

*Agissant en tant que (2)*

*De la société (3)*

*Adresse*

*Déclare sur l’honneur que je n’ai pas fait et m’engage à ne pas faire par moi-même ni par une personne interposée, des promesses de dons ou de présents en vue d’influencer sur les différentes procédures de conclusion de la consultation et des étapes de sa réalisation.*

*Fait à ……………………., le ………………..…………*

***Le soumissionnaire***

***(Nom, Prénom, Qualité, Signature et Cachet du signataire)***

*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*

1. *Indiquer le nom et le prénom*
2. *Indiquer la qualité du signataire*
3. *Indiquer la raison sociale*

**MODELE**

**DE DÉCLARATION SUR L’HONNEUR**

**DE NON-APPARTENANCE**

Conformément au décret n°2014-1039 du 13 mars 2014 portant réglementation des marchés publics et l’ensemble des textes qui l’ont modifié ou complété.

Je soussigné (1) ….………………………………………………………………………..…..……

Agissant en tant que (2) …………………………………………………………………………….

De la société (3) ……………………………………………………………………………….……

Adresse ………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………….……………………………………….…

Déclare sur l’honneur que je n’étais pas un agent public au sein du **Ministère des Technologies de la Communication** depuis moins de cinq ans,

**Fait à ……………, le………………….**

**Le Soumissionnaire**

(Nom et prénom, qualité, signature et cachet du signataire)

---------------------------

(1)  Indiquer le nom et le prénom

(2)  Indiquer la qualité du signataire

(3)  Indiquer la raison sociale

1. ANNEXE 2
2. SPECIFICATIONS TECHNIQUES
3. Consultation N° 28/2025

**Spécifications techniques des caméras IP intérieur (quantité :10)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères** | **Valeurs minimales exigées** | **Valeurs proposées** |
| Marque et modèle | A préciser |  |
| Compatible avec NVR uniview | oui |  |
| Type/Technologie | IP |  |
| Résolution | 2 Mégapixels |  |
| Focal | Vari focal 2,8-12 mm **motorisé**  , zoom et mise en point à distance |  |
| Sécurité | Accès protégé par mot de passe |  |
| Portée infrarouge | 30 m plein écran |  |
| WDR | Exigé |  |
| Compression | H.264 / H.265 /MJPEG |  |
| Compatibilité | ONVIF profile S /profile G/ ISAPI |  |
| Capteur | CCD ou CMOS |  |
| Luminance | 0.003 lux en mode couleur  0 lux avec IR |  |
| Nombre image / s | 25 Images / s |  |
| Image Enhancement | BLC/3D DNR |  |
| Contrôle d’image | Multi Stream  Détection de mouvement,  Détection de sabotage  Commande automatique,  Correction du contre-jour, commande jour /nuit automatique et manuel.  Masque de confidentialité |  |
| Utilisateurs simultanés | Min 32 utilisateurs avec 03 niveau (administrateur / Opérateur / utilisateur) |  |
| Ethernet RJ-45 (10 / 100Base-TX) | Exigé |  |
| Alimentation électrique | 12VDC ou 24 VDC, PoE |  |
| Température de fonctionnement | -10°C à 60°C |  |
| Indice de protection | IP67  IK10 Exigé |  |
| Carte SD intégrée | Exigée  Support Micro SD/SDHC/SDXC card (32G ), local storage and NAS (NFS,SMB/CIFS), ANR |  |
| Support de fixation | oui |  |
| 1. Normes de fabrication et de Qualité | ISO 9001: 2015 ; CE UL; |  |
| Sécurité électrique | EN 60950 ou EN 62368 ou équivalent |  |
| Garantie | 1 an |  |

**Spécifications techniques des camera IP Extérieure (quantité :05)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères** | **Valeurs minimales exigées** | **Valeurs proposées** |
| Marque et modèle | A préciser |  |
| Compatible avec NVR Uniview | oui |  |
| Type/Technologie | IP |  |
| Résolution | 2 Mégapixels |  |
| Focal | vari focal 2,8-12 mm **motorisé**  , zoom et mise en point à distance |  |
| Sécurité | Accès protégé par mot de passe |  |
| Portée infrarouge | 50 m plein écran |  |
| WDR | Exigé |  |
| Compression | H.264 / H.265 /MJPEG |  |
| Compatibilité | ONVIF profile S /profile G/ ISAPI |  |
| Capteur | CCD ou CMOS |  |
| Luminance | 0.003 lux en mode couleur  0 lux avec IR |  |
| Nombre image / s | 25 Images / s |  |
| Image Enhancement | BLC/3D DNR |  |
| Contrôle d’image | Multi Stream  Détection de mouvement,  Détection de sabotage  Commande automatique,  Correction du contre-jour, commande jour /nuit automatique et manuel.  Masque de confidentialité |  |
| Utilisateurs simultanés | Min 32 utilisateurs avec 03 niveau (administrateur / Opérateur / utilisateur) |  |
| Ethernet RJ-45 (10 / 100Base-TX) | Exigé |  |
| Alimentation électrique | 12VDC ou 24 VDC, PoE |  |
| Température de fonctionnement | -10°C à 60°C |  |
| Indice de protection | IP67  IK10 Exigé |  |
| Carte SD intégrée | Exigé  Support Micro SD/SDHC/SDXC card (32Go ), local storage and NAS (NFS,SMB/CIFS), ANR |  |
| Support de fixation | oui |  |
| 1. Normes de fabrication et de Qualité | ISO 9001: 2015 ; CE UL; |  |
| Sécurité électrique | EN 60950 ou EN 62368 ou équivalent |  |
| Garantie | 1An |  |

**Spécifications techniques d’enregistreur NVR (quantité :02)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Critères | Valeurs minimales exigées | Valeurs  **proposées** |
| Marque et modèle | A préciser |  |
| Compatible avec caméra IP uniview | oui |  |
| Débit d’enregistrement de données | Jusqu’à 256 Mbits/s |  |
| Lecture et transmission en direct | Jusqu’à 256 Mbits/s |  |
| Lecture Synchrone | Min 8 canaux |  |
| Décodage | H.265/H.264/MPEG4  Résolution de l'affichage en direct/de lecture 12 MP/8 MP/6 MP/5 MP/4 MP/3 MP/1080p/UXGA/720p/VGA/4CIF/DCIF/ 2CIF/CIF/QCIF |  |
| Capacité de stockage des  enregistrements | Extensible Jusqu’à 24 To; |  |
| Disque Dur | SATA min 04 interfaces SATA pour 4 disques durs |  |
| Mode de fonctionnement | Système serveur ou industriel certifié pour un fonctionnement continu 24/24 7/7 |  |
| Interface Externe | 1 interface Ethernet auto-adaptative RJ-45 10/100/1000 Mbps Compatibles avec les environnements réseau IPv6 et IPv4  Entrée/ sortie d’alarme 16/ 4  Interface USB 2.0 & USB 3.0 |  |
| Interface POE | 08 interfaces Ethernet auto-adaptatives RJ-45 10 /100 Mbps  Normes prises en charge IEEE 802.3 af/at |  |
| Support de fixation | oui |  |
| supporte les caméras IP disponibles, déjà installé de marque uniview | Oui |  |
| Normes de fabrication et de Qualité | ISO 9001: 2015 |  |
| Sécurité électrique | EN 60950 ou équivalent |  |
| Garantie | 1An |  |

# Infrastructure IP (réseau de câblage)

| **Câblage** | **Câbles paires torsadées en mètre linéaire** | **Valeurs proposées** |
| --- | --- | --- |
| **Installation de 10 caméras Intérieurs, 05 caméra extérieur** |  |  |
| Cable FTP 4 paires Cat6 | 200 |  |
| Moulure at accessoires de pose | ENS |  |

**Spécifications techniques Ecrans de visionnage (quantité : 02)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Marque et Modèle** | **Caractéristiques techniques minimales exigées** | **Caractéristiques techniques proposées** |
| Marque et Modèle | A préciser par le soumissionnaire |  |
| Processeur | 4 cœurs |  |
| Mémoire RAM | 2 Go |  |
| Taille de l'écran | 55" 4K UHD |  |
| Résolution | 3840 x 2160 |  |
| Luminosité | 250 cd/m² |  |
| Rapport de contraste | 4000: 1 |  |
| Temps de réponse | 10 ms |  |
| Angle de vision | 178° H /178° V |  |
| Taux de rafraîchissement | 60 Hz |  |
| **Sortie audio** | 2 x 9 w |  |
| **Interfaces** |  |  |
| Nombre de ports HDMI | 2x ports HDMI, |  |
| Nombre de ports USB | 1x USB |  |
| Réseau | Ethernet Rj45 |  |
| **Connectivité** |  |  |
| Bluetooth | Bluetooth 5.0 |  |
| Wifi | IEEE 802.11g/N /b…, Wifi Direct |  |
| Haut-parleur | oui |  |
| Avec Support de fixation mural | oui |  |
| **Conformité aux normes** | **TCO 05,**  ISO 9001 : 2015,  EN55032-EN55035-EN62368  Ou normes équivalents |  |
| **Garantie** (pieces & main d’oeuvre) | 2 ans |  |

Lu et Approuvé

…………………., Le …………………………

Cachet, Nom et prénom,   
Qualité et Signature du Soumissionnaire

**ANNEXE 3**

**Consultation N°28/2025**

« **Acquisition, Installation et mise en marche d’un système de vidéosurveillance »****MODELE DE SOUMISSION**

 Je soussigné (nom et qualité) …………………………………………………………...…, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés au nom et pour le compte de la société : ……………………………………………………, inscrite au registre de commerce à ……………………………. Sous le n° ……………………, faisant élection de domicile à ……………………………………………………………………………………….

 Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du projet relatif à la consultation n°28/2025 pour **« Acquisition, Installation des caméras de surveillance et écrans de visionnage pour suivi de système de caméra de surveillance»,** et notamment :

-1      la présente soumission,

-2      le bordereau portant le détail estimatif des prix,

-3      le cahier des charges.

 Après m’être personnellement rendu compte, sous ma responsabilité, des conditions de réalisation du dit projet, je :

1-      Reconnais avoir reçu, lu et accepté toutes les pièces de la présente consultation.

2-      Me soumets et m’engage envers Le Ministère des Technologies de la Communication à exécuter la mission objet de la présente consultation selon l’offre de prix suivante relative à l’acquisition:

* Montant HT ………………………………………Dinars
* Montant de la TVA ……….…………...…………Dinars

Soit au total TTC (en lettres)  :……………………………...……………Dinars.

- M’engage et me soumets à exécuter les prestations de maintenance pour un coût annuel fixé à (en chiffres et en toutes lettres exprimés en Dinars Tunisien DT) :

…..………………………………………………….………………………………………………………………………….……….………(H.T)

……………………………………………………….……………………………………………………………………………………….(T.T.C)

-M’engage et me soumets à exécuter les prestations de maintenance pour un coût global pour trois (03) ans fixé à (en chiffres et en toutes lettres exprimés en Dinars Tunisien DT) :

…..………………………………………………….………………………………………………………………………….……….………(H.T)

……………………………………………………….……………………………………………………………………………………….(T.T.C)

 Etant entendu que les prix proposés sont fermes et non révisables, je m’engage à :

1. Assurer l’exécution complète du projet, dans les conditions prévues et dans les délais prescrits par le cahier des charges ne dépassant pas soixante (60) joursà partir de la date de la notification du démarrage du mission,
2. Maintenir valables les conditions de mon offre **soixante (60) jours** à compter du jour suivant la date limite de remise des offres,

**Fait à …………, Le ……………….**

**(Nom, Prénom et qualité du signataire,**

**Signature, date et cachet avec la mention : “ Bon pour soumission “)**

**Bordereau des prix**

| **INTITULE**  (Composantes de l'Offre) | **Qté** | **PRIX PROPOSE** | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Prix Unitaire**  **Hors TVA** | **TVA unitaire** | **Prix unitaire TTC** | **Total HTVA** | **Total TTC** |
| **CAMERA INTERIEURE** | **10** |  |  |  |  |  |
| **CAMERA EXTERIEURE** | **05** |  |  |  |  |  |
| **enregistreur NVR** | **02** |  |  |  |  |  |
| **Cable FTP 4 paires Cat6( en mètre )** | **200** |  |  |  |  |  |
| **Ecrans de visionnage** | **02** |  |  |  |  |  |
| **Moulure et accessoires de pose** | **ENS** |  |  |  |  |  |
| **Installation et mise en service** | **F(\*)** | **A ne pas remplir** | | |  |  |
| **TOTAL GENERAL** | | | | |  |  |

**Montant total de l’offre :**

**(en toutes lettres) ……………………………………………………………….……………………………………………………………….**

**LE SOUMISSIONNAIRE**

**Nom, Cachet et Signature**

**(\*) Montant forfaitaire qui couvre l’installation et la mise en service de tous les équipements dans les sites concernés.**

**(\*\*) Montant forfaitaire**

**Sous Détail des prix**

**Offre financière de la maintenance**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Désignation*** | ***Prix annuel***  ***H. T.V.A*** | ***Taux***  ***T.V.A*** | ***Prix Annuel TTC*** | ***Prix GLOBAL POUR trois (3) Ans TTC*** |
| *La maintenance de Tous les équipements et les logiciels qui constituent la solution* |  |  |  |  |

|  |
| --- |
| *Montant total de l’offre maintenance : (en toutes lettres) ………………………………………………………………………………* |

**Fait à …………, Le ……………….**

**Le soumissionnaire soussigné (Nom et Prénom, Qualité,   
Signature et Cachet du soumissionnaire)**

**ANNEXE 4**

**PROJET DE CONTRAT DE MAINTENANCE**

*CONTRAT DE MAINTENANCE*

Entre

Le Ministre des Technologies de la communication – dénommé ci-après « l’acheteur public» représenté par Mr le Ministère.

D’une part,

Et

La société :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….. «le FOURNISSEUR »

D’autre part,

**A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 : Objet dU CONTRAT**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions de vérification, d’entretien et de dépannage de l’ensemble des équipements réseaux acquis auprès de la société ………………. dans le cadre de la consultationN°28/2025 portant Acquisition, Installation des caméras de surveillance et écrans de visionnage pour suivi de système de caméra de surveillancepour le MTC.

La société ………………… s’engage à assurer la maintenance des éléments de l’équipement énumérés dans l’annexe de façon à lui assurer les conditions de fonctionnement continu.

La maintenance s’effectue sur site par la société …………………….. et englobe les maintenances préventive et curative, couvrant les prestations de pièces, de mains d’ouvre et de déplacement.

**Article 2 : Les pieces du contrat :**

Le présent contrat est constitué des documents énumérés ci-après :

1) Le présent document et ses annexes

2) Le contrat de la consultation N° 28-2025 et ses annexes.

En cas de contradiction entre ces documents, les termes de celui énuméré en premier prévalent.

**Article 3 : Durée du contrat :**

Le présent contrat entre en vigueur le lendemain de la fin de période de garantie et après sa signature par les deux parties contractantes et ceci pour une période d’une année renouvelable par tacite reconduction deux fois.

**ARTICLE 4 : RESPONSABILITE PATRONALE**

La société …………………… est la seule responsable par sa qualité d’employeur des relations entre elle-même et le personnel qu’elle emploie pour assurer la maintenance.

**ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITE**

La société ……………….. s’engage à garder le secret de toutes les informations ou connaissances acquises par son personnel pendant les travaux effectués aux sites du MTC.

**Article 6 : Montant DU CONTRAT :**

Le coût de l’entretien des équipements objet du présent contrat est fixé au montant annuel de ……………………………………………. (……………………. DT HT) en Hors taxes.

Le montant de la TVA étant égal à ……………. (……………….. DT).

Le coût total annuel de l’entretien s’élève à ………………………….. en toutes taxes comprises (…………………………. DT TTC).

Les prix en hors taxes resteront inchangés durant une période d’au moins trois ans à compter de la date d’effet de ce contrat, à l’expiration desquelles, le prix pourra être révisé moyennant un accord entre les deux parties et sur la base des justificatifs présentés par la société ………………… et dans le cadre de la législation en vigueur en Tunisie.

Il est entendu que la TVA est la taxe en vigueur actuellement et que son taux est de ….. (……. pour cent). Si cette taxe venait à changer ou si son taux est modifié, il en sera tenu compte dans le présent contrat.

**ARTICLE 7 : MODALITES DE PAIEMENT**

Les payements s’effectueront par le MTC en fin de chaque semestre et sur présentation par la société …………… des factures et des justificatifs des interventions effectuées au titre de ce semestre.

**ARTICLE 8 : CHANGEMENT DE CONFIGURATION**

Le MTC se réserve le droit de répercuter sur le montant des factures semestrielles toute opération de mise hors d’état d’exploitation d’un ou de plusieurs éléments de la configuration. Pour cela, il avertira la société …………….. de la date de début et de fin de ladite opération et ce, au moins un mois avant l’échéance de la période de paiement en cours.

**ARTICLE 9 : MAINTENANCE CURATIVE**

9-1 La société ……………………. s’engage chaque fois que le MTC l’informera d’un arrêt ou d’un fonctionnement anormal de l’équipement, de :

* Déléguer sur site une équipe de techniciens ;
* Remettre en état de fonctionnement normal l’équipement désigné dans le présent contrat ;
* Réparer ou remplacer gratuitement toutes les pièces reconnues défectueuses.
* Installer le produit logiciel adéquat (mise à jour, correctif,…) nécessaire pour remettre l’équipement en état de bon fonctionnement.

9-2 Lorsqu’une machine se trouve indisponible par suite de fonctionnement défectueux d’un élément, organe ou dispositif inclus dans cette machine ou dans une autre machine à laquelle elle est asservie et si sa réparation sur place s’avère impossible, la société ……………………. s’engage à la remplacer immédiatement par un élément équivalent prélevé sur son stock. Le délai de début d’intervention est fixé à deux (2) heures à compter de la réception, par la société ………….., de l’appel.

9-3 Le MTC acceptera de valider l’intervention après un test dans les quatre heures d’utilisation suivant la remise en état ; si pendant ce temps la panne n’apparaît pas, la machine sera considérée comme réparée. Dans le cas contraire, la machine sera considérée comme immobilisée à partir du moment où la société ……………………… est intervenue.

9-4 La société ……………………. s’engage à faire venir de l’extérieur et à ses frais les spécialistes nécessaires et à se faire assister par le constructeur pour le dépannage dans le cas où la panne persiste pendant 48 heures calendaires et que l’intervention de son personnel local se révèle insuffisante.

9-5 La maintenance ne comprend pas :

* La peinture, le ravivage ou le nettoyage extérieur du matériel.
* L’entretien de l’installation électrique
* La réparation des dommages résultant :
* d’une négligence ou d’une malveillance qu’un employé ou d’un tiers étranger,
* d’un vol, d’une attaque et ses corollaires
* des courts-circuits, de surtension, d’induction
* d’incendie, d’impact de foudre et d’explosion quelle qu’en soit la nature (y compris les dommages lors de l’extinction et du sauvetage)
* d’actions des fumées et des suies
* de l’action de la nature telle que la tempête, les inondations, la grêle, les glissements de terrain
* de l’action de l’eau et de l’humidité, quelle qu’en soit la nature ainsi que les corrosions correspondantes lesquelles sont couvertes par l’assurance contractée par Le MTC.

**ARTICLE 10 : MAINTENANCE PREVENTIVE**

**10-1** La société ………….. s’engage à effectuer une maintenance préventive trimestrielle (une fois tous les trois mois) par équipement énuméré en annexe.

Cet entretien consiste à :

* Dépoussiérer les équipements
* Nettoyer les connexions des cartes
* Remplacer à sa charge les pièces défectueuses
* Régler les pannes éventuelles
* Nettoyer et lubrifier les pièces mécaniques
* Tester le bon fonctionnement des équipements

**10-2** L’entretien préventif s’effectue durant les jours ouvrables selon un calendrier et un horaire à établir de commun accord.

**ARTICLE 11 : SERVICES SUR LOGICIEL :**

Le présent contrat couvre tous les services sur logiciel nécessaires pour assurer d’une part un fonctionnement et une disponibilité optimums de la configuration et d’autre part son évolution compte tenu des mises à jour et des nouvelles versions décidées par les éditeurs.

En particulier, le présent contrat donne à l’acquéreur le droit de bénéficier de :

* Toutes nouvelles versions de logiciel ou produit annoncée par les éditeurs
* Toute mise à jour ou correctifs apportés à la version installée
* L’engagement de la société ………………….. d’intervenir sur le site du MTC en vue de résoudre les anomalies de fonctionnement de tout produit logiciel objet de ce contrat.
* L’engagement de la société …………………….. d’assister le MTC dans l’Administration et l’optimisation de la configuration.

Il reste entendu que la fourniture, l’installation et l’assistance nécessaires au bon démarrage de chaque produit nouvellement installé sont couverts par le présent contrat et sont à la charge de la société ……………………..

Toutefois, en cas de nécessité d’autres formations appropriées, celles-ci seront à la charge du MTC.

**ARTICLE 12 : Horaire de travail :**

L’horaire de travail couvert par ce contrat est l’horaire appliqué par l’administration.

**ARTICLE 13 : RAPPORT DE MAINTENANCE**

Un registre de maintenances préventive et curative sera tenu par les deux parties.

**ARTICLE 14 : PENALITES**

Dans le cas où le temps d’immobilisation de certains ou de tous les équipements dûe à une panne de quelque nature que ce soit (pièce(s) défectueuse(s), erreur système, ….. ) dépasse le délai de six heures ouvrables décomptées à partir de l’heure de réception de l’appel de l’acquéreur, la société ……………………. encourra une pénalité de retard égale à : 0,2% par demi-journée (unité minimale de référence) ouvrable calculée sur la base de la valeur TTC des équipements immobilisés.

Le montant de la pénalité est déduit de la facture de maintenance du semestre considère. En outre, il ne doit en aucun cas excéder le montant total de la maintenance.

**ARTICLE 15 : Dispositions diverses**

Pour tout ce qui n’est pas prévu par le présent contrat, les dispositions du décret n°2014-1039 du 13 mars 2014 portant réglementation des marchés publics et l’ensemble des textes qui l’on modifié ou complété, resteront applicables.

**ARTICLE 16 : LITIGES**

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable les différends qui pourraient surgir entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, tout litige découlant du contrat sera tranché conformément aux dispositions du Décret gouvernemental n°2019-612 du 1er juillet 2019.

**ARTICLE 17 : RESILIATION DU CONTRAT**

Le CIMF se réserve le droit de résilier le contrat en tout ou en partie dans les cas suivants :

* En application des dispositions du décret n°2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics.
* Au cas où la société ……………….. commet des actes frauduleux
* Au cas où la société ………………. n’a pas tenu ses engagements concernant la qualité des prestations requises par le présent contrat.

**ARTICLE 18 : Droits d’ENREGISTREMENT**

Le présent contrat est rédigé en quatre exemplaires originaux dont un pour l’acquéreur, un pour la société …………………. et deux aux fins d’enregistrement.

Les droits d’enregistrement du présent contrat sont à la charge de la société ……………………..

**ARTICLE 19 : validité du contrat**

Le présent contrat ne sera valable qu’après sa signature par les deux parties.

Fait à Tunis le .......................................

**Le Fournisseur Le Ministère de Technologies de la Communication**